les gardes, l'ont été également par un poste de douaniers, qui les ont vus passer près d'eux après l'évènement.

HAZEBROUCK. — M. Jules Cambon, préfet du Nord, accompagné de M. Lecocq, chef de division des travaux publics à la préfecture, est venu vendredi à Hazebrouck pour présider la réunion des conseillers d'arrondissement et maires des cantons et des communes de l'arrondissement d'Hazebrouck intéressés au projet du chemin de fer d'intérêt local de Dunkerque à Lille, par Hondschoote, Steenvoorde, Hazebrouck, Merville et Estaires.
M. Massiet du Biest, sénateur, et M. Alphonse Outters, député, assistaient à la réunion.

— Encore un des rares survivants des anciens compagnons d'armes de Napoléon Ier qui vient de s'éteindre.
Louis Leurs est décédé à Hazebrouck le 18 janvier, à l'âge de 90 ans.
Soldat au 14e de ligne, il fit les campagnes de l'Empire et reçut en 1858 la médaille de Sainte Hélène.

BERLAIMONT. — Une jeune fille de cette commune, atteinte d'une maladie grave, vient de se tirer un coup de revolver dans la bouche.

PAS-DE-CALAIS

NOS REPRÉSENTANTS. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Pas-de-Calais dans le scrutin sur la demande de déclaration d'urgence en faveur des propositions de M. Ballue :
Ont voté pour : MM. Ansart, Bouilliez-Bridou, Desprez, Fanien, Florent Lefebvre.
Ont voté contre : MM. Hamille, Lefebvre du Prey, Levert.
N'ont pas pris part au vote : MM. Ribot et Graux.

ARRAS. — M. Masse, percepteur à Aucbel (Pas-de Calais), passe à la perception de Lillers.
— *Collège d'Arras*. — M. Chaudey, chargé de cours de cinquième au lycée de Vesoul, est nommé, sur sa demande, professeur de rhétorique au collège d'Arras, en remplacement de M. Tournois, appelé à d'autres fonctions.
M. Cambo, délégué dans les fonctions de professeur pour l'enseignement secondaire spécial (année préparatoire) au collège d'Arras, est nommé professeur d'enseignement secondaire spécial (année préparatoire, 3e ordre, 3e classe) audit collège (emploi vacant).
M. Hocq, maître primaire au collège d'Arras, est placé dans le 3e ordre (3e classe).
M. Tellier, professeur de mathématiques, 1er ordre, 1re classe.

SAINT-OMER. — *Lycée de Saint-Omer*. — M. Noël-Ernest Joseph Guillemel, bachelier ès-lettres, est nommé aspirant répétiteur au lycée de Saint-Omer, en remplacement de M. Tonnoir, appelé à d'autres fonctions.
M. Aimé-Alexis-Joseph Pruvost, pourvu du brevet complet pour l'enseignement primaire, est nommé aspirant répétiteur pour l'enseignement secondaire spécial au lycée de Saint-Omer, en remplacement de M. Blausque, appelé à d'autres fonctions.

BOULOGNE. — *Collège de Boulogne*. — M. Denolle, pourvu du brevet supérieur, bachelier ès-sciences, est nommé professeur de huitième au collège d'Avranches, en remplacement de M. Adam, en congé d'inactivité.
M. Caillet, licencié ès-lettres, ancien boursier de licence, est nommé professeur d'histoire au collège de Boulogne sur Mer, en remplacement de M. Viguier, appelé à d'autres fonctions.

CALAIS. — *Collège de Calais*. — M. Honoré-Jean Baptiste-Réné Fasquelle, pourvu du brevet de capacité pour l'enseignement primaire, est nommé maître d'études pour l'enseignement secondaire spécial au collège de Calais, en remplacement de M. Poiteau.

LES SOCIÉTÉS DE TIR

Une récente publication, intitulée *les Sociétés françaises de tir*, de M. Louis Vauzanges, donne de très intéressants détails sur l'organisation de ces institutions, ainsi que sur le développement qu'ont pris depuis l'année de la guerre les sociétés de tir et les gymnases.

Depuis deux ou trois ans surtout, l'organisation de ces sociétés a marché à grands pas ; le tableau publié par M. Vauzanges est sur ce point très instructif.

En 1870, il existait 37 sociétés. — En 1871, il en a été fondé 6. — En 1872, 4. — En 1873, 5. — En 1874, 7. — En 1875, 12. — En 1876, 17. — En 1877, 17. — En 1878, 15. — En 1879, 18. — En 1880, 24. — En 1881 32 — En 1882, 38. — Total : 232.

Il existe donc 232 sociétés en ce moment, sans compter celles qui sont en voie de formation et celles dont la date de fondation est inconnue à l'auteur; en somme, il y en a au moins 300.

264 de ces sociétés emploient le fusil de guerre ou les armes de précision à longue portée.

Le nombre des sociétaires des compagnies de tir atteint environ 48 000 ; il y a donc 1 sociétaire pour 787 habitants. Cette proportion est tout autre dans les départements du Nord et de l'Est ; dans la Marne, il y en a 1 pour 323 habitants ; dans la Meurthe et Moselle, 1 pour 420 habitants ; dans les Vosges, 1 pour 222 habitants.

En thèse générale, les sociétés sont plus nombreuses dans les départements industriels, riches, instruits et patriotiques.

Un des faits les plus intéressants que révèle le livre de M. Vauzanges, c'est l'immense prépondérance de ces sociétés dans les départements du Nord et de l'Est de la France. Sur la frontière belge, sur la frontière allemande et sur la frontière suisse, il n'est pas de département qui ne possède un grand nombre de sociétés ; il en est ainsi sur une profondeur de deux ou trois départements ; de la frontière suisse à Lyon, à Avallon, de la frontière allemande jusqu'à l'Yonne et Paris, de la frontière belge au Havre et à Paris.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 20 JANVIER. — Gabrielle Arcq, rue de Jemmappes, 5. — Auguste Mazure, rue Fellart, 34. — Henri Goossens, rue d'Alger, 4. — Georges Verette, rue de Soubise, cour St-Pierre, 12. — Georges Lagouge, rue du Tilleul prolongée, maisons Mathon, 32. — Gabrielle Bal, rue St-Georges, 43. — Marie Laroy, rue de l'Epeule, cour Deschamps, 3.
DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 20 JANVIER. Robertine Francbomme, 78 ans, pensionnaire à l'Hospice. — Marie Duthoit, 79 ans, rentière, rue Larochefoucauld. — Isidore Dewerchin, 1 mois, rue Daubenton, estaminet Lapaille, 38. — Jules Wattiez, 17 ans, sans profession, rue de Croix, 62. — Eugène Lamblin, 1 an, rue du Moulin, 15. — Germaine Vandeputte, 23 jours, rue St-Jean, 97. — Alphonse Meirhaeghe, 22 jours, rue Bernard, cour Boyaval, 6. — Delplanque, présenté sans vie, Grande-Rue, 273. — Baudnin Depotter, 82 ans, pensionnaire à l'Hospice. — Hyppolite Vroman, 36 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Gustave Ledewyn, 6 mois, rue de Vaucanson, 50. — Louis Vanhoof, 5 mois, rue de la Chaussée, 4. — Sophie Lapierre, 64 ans, épicière, rue Daubenton.
MARIAGES du 20. — César Catteau, 47 ans, fileur et Marie Beaucamps, 27 ans, tisserande. — Ferdinand Bouillet, 36 ans, fileur et Maria Bernard, 23 ans, servante.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Dewerse-Descamps**, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Marie-Appoline Descamps**, décédée à Roubaix le 21 janvier 1883, dans sa 50e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 23 courant, à 9 heures, en l'église Sainte Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Campagne, 6.

Les amis et connaissances de la famille **Vandamme-Duthoit**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Marie-Rose Duthoit**, décédée à Roubaix, le 2. janvier 1883, dans sa quatre-vingtième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le dimanche 21 janvier, à 8 heures; aux Vigiles, qui seront chantées le lundi 22, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 23 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Rochefoucauld (hameau du Petit-Beaumont).

Les amis et connaissances de la famille **Casse-Bayart**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame veuve **Jean Casse**, née **Anne-Florentine-Joseph Bayart**, décédée à Fives (Lille), le 18 janvier 1883, dans sa 82e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 23 dudit mois, à 11 heures, en l'église Notre-Dame de Fives. Les Vigiles seront chantées le 22 janvier, à 4 heures. Ils sont aussi priés d'assister à l'Obit Solennel qui sera célébré dans ladite église, le jeudi 8 février, à 11 heures. (Les Laudes à 10 heures 1/2).
L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Bouvine, à Fives-Lille.
Des voitures stationneront rue Nationale à l'angle de la Grand'-Place. 28124

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 24 janvier 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Sophie Catteau**, veuve de Monsieur **Louis Selosse**, décédée à Roubaix, le 5 janvier 1882, dans sa 90e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 23 janvier 1883, à 9 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur **Léon Mourisse**, décédé à Roubaix, le 13 décembre 1881, dans sa 29e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois qui sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 23 janvier 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Théodore Desfrennes**, époux de Dame **Rosalie Descamps**, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1882, dans sa 56e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 24 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme Dame **Louise Faingnart**, épouse de Monsieur **Henri Dhondt**, décédée à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa trente-septième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

BRUXELLES. — Emprunt de 76.000.000 de fr. (1874) — 55e tirage au sort. — 20 janvier 1883.
423 obligations remboursables le 1er mai 1883.
Le n° 118389 remboursable par fr. 25,000 fr.
Le n° 487520 » par 3,000
Les nos 517005, 718637, par [illegible],000
Les numéros 99523, 127323, 374869, 418735, 472289, 528851, 584431, 604990 par 500 fr.
Les numéros 25705, 177573, 263175, 316826, 382294, 418257, 421251, 488872, 463847, 478557, 605524, 698915, par 250 fr.

ANVERS. — On assure que l'auteur de l'escroquerie commise au préjudice de M. Léon Say, a été arrêté dans cette ville.
Ce serait un Bordelais, nommé Dugé, âgé de 26 ans, qui aurait emprunté plusieurs fois de l'argent à des personnes attachées à la légation de France.

REVUE DES SCIENCES

Le livre de M. Piétrement sur l'histoire du cheval. — Le cheval quaternaire et l'hippophagie. — Les ossements de chevaux des cavernes en particulier de celles d'Aurignac, de Bise, de Cro-Magnon et de Solutré. — Rareté des os plats et déduction qu'on en a tirée. — Les chevaux de Solutré étaient-ils domestiques ou sauvages ? — Les chevaux fossiles de l'Amérique du Sud. — Le cheval aryen et ses migrations orientales et occidentales. — Le cheval grec et l'Iliade. — Origine asiatique du cheval arabe. — L'absence du cheval en Amérique au moment de la découverte de ce continent et sa pullulation ultérieure. — L'origine africaine de l'âne.

Les monographies complètes, sur les êtres, végétaux ou animaux, qui, créés primordialement pour l'homme n'ont été que successivement et à mesure que s'accroissaient ses besoins, soumis à sa domination industrieuse, domestiqués et modifiés par lui, offrent un intérêt des plus grands, tant leur destinée est intimement liée à celle de l'humanité dans les phases diverses de son histoire et de sa civilisation. Nous avons rendu compte ici-même des deux livres de M. Centance sur le *chêne* et l'*olivier* et nous avons dit avec quel art l'auteur, idéalisant son sujet sans rien lui enlever de sa rigueur et de sa précision scientifiques, a montré que la poésie jaillit facilement du rocher de la science quand celle-ci sort de la nomenclature et s'élève vers l'admiration.

M. Piétrement vient de faire quelque chose d'analogue pour l'un des animaux les plus intimement unis à l'activité humaine, le cheval, compagnon de ses travaux, de ses jeux et de ses luttes, et a écrit, dans un livre riche d'érudition, l'histoire de cette association séculaire. (1).

A l'époque quaternaire, le cheval, encore sauvage, était chassé par l'homme de la pierre taillée, au même titre que le cerf, le bœuf, le rhinocéros, l'éléphant, comme le démontre la présence des os de cet animal dans les cavernes des diverses parties de l'Europe, et en particulier de celle d'Aurignac, où ils sont mêlés à ceux du renne, de l'ours des cavernes, de l'auroch, c'est-à-dire des animaux que l'homme chassait pour s'en nourrir. La caverne de Bise, dans l'Aude, comme celle d'Aurignac, montre des ossements de cheval réduits en morceaux de même que ceux des ruminants, et l'opinion commune est qu'ils avaient été brisés pour en extraire la moelle ; de plus, on a trouvé à la surface de ces os de petites entailles rectilignes qui semblent avoir été faites par des instruments agissant pour séparer les chairs et dépouiller l'animal. Il semble même que l'homme des grottes du Périgord, qui n'avait pas encore domestiqué le chien, recherchait avec une sorte de prédilection la chair de cheval pour sa nourriture, à en juger par la proportion des os d'équidés que l'on trouve dans ces cavernes. La mémorable station de Cro-Magnon, qui a tant exercé la sagacité des paléontologistes, s'est signalée en particulier par l'abondance des os de cheval qui y étaient contenus. La rareté des os plats semble indiquer que l'animal abattu était dépecé sur place, et que ses os à moelle, c'est-à-dire les os longs de ses membres, étaient transportés seuls dans les grottes, pour y servir d'approvisionnement alimentaire.

Mais c'est surtout la célèbre station de Solutré, près de Mâcon, qui offre des débris abondants de ces animaux mêlés à quelques rares ossements de renne et d'éléphant et à des couteaux de silex taillé, débris qui présentent fréquemment des traces de carbonisation.

L'épaisseur de ces os, la saillie des points d'attache des muscles montrent assez la vigueur de la race à laquelle ils ont appartenu et distinguent nettement ces pièces du squelette des chevaux actuels. On a soutenu l'opinion que les chevaux de Solutré étaient domestiqués. M. Piétrement les croit sauvages et se fonde sur ce fait d'observation que la plupart de ces animaux avaient, à en juger par leur dentition, dépassé de deux à trois ans l'âge adulte et qu'en les supposant domestiqués comme animaux de boucherie, il n'y aurait eu nul intérêt à les conserver aussi longtemps.

Il n'est pas jusqu'à l'Amérique qui n'ait eu ses chevaux fossiles, de sorte que l'introduction des chevaux dans ce continent par les Espagnols n'a fait que superposer une race vivante, qui a prospéré dans la mesure que l'on sait, à une race éteinte.

Pendant toute la période néolithique, le cheval continue à servir à l'alimentation et il est infiniment probable que la domestication de cet animal ne s'est opérée qu'à l'époque où la race des constructeurs de dolmens a opéré du Nord au Sud sa migration à travers l'Europe et lui a apporté les éléments d'une civilisation moins rudimentaire. Le rameau celtique de l'invasion aryenne est donc venu, en ce qui concerne notre pays, greffer sa race chevaline sur la race percheronne qui, à en juger par les vestiges osseux que les fouilles ont mises au jour, paraît véritablement autochtone sur notre sol.

Le cheval aryen semble donc avoir été le premier domestiqué et l'on peut suivre ses migrations soit vers l'Orient, soit vers l'Occident, migrations qui se confondent naturellement avec celles de la race qui en avait pris possession. Les rapports du nom du cheval dans les diverses contrées de l'Europe et de l'Orient avec le mot aryen qui le désigne sont des preuves de cette filiation géographique. C'est ainsi qu'en lithuanien le nom du cheval est absolument identique au nom sanscrit; qu'en breton les règles de la dérivation étymologique y font découvrir la racine du mot aryen; que le nom grec lui-même, au dire de Pictet, malgré une différence qui rappelle l'épigramme du chevalier d'Acilly, s'étonnant qu'*alfana* pût venir d'*equus*, pourrait rationnellement, à travers une série de dérivations régulières, être rapproché de l'appellation aryenne. Les migrations orientales du cheval aryen dans l'Inde ont laissé, à la faveur de l'analogie des langues qui y sont parlées, des traces irrécusables de leur provenance ; d'ailleurs les livres sacrés y abondent en textes qui, par voie de descriptions ou de comparaisons, montrent, en Perse et dans l'Inde, l'ancienneté et l'origine de la domestication du cheval.

L'Asie Mineure et la Grèce tinrent également leurs chevaux de l'art de les dompter des Aryens qui, sortis vainqueurs de leur lutte contre les populations touraniennes, débordèrent cette digue et apportèrent en Grèce une civilisation déjà avancée. Les Pélasges, qui n'étaient que des Aryens, introduisirent dans l'Attique l'art de la navigation et celui du dressage des chevaux, et la poésie grecque, aussi bien que les noms patronymiques des héros et des guerriers montrent assez le rôle que joua le cheval dans les habitudes des Hellènes. Une singularité sur laquelle a insisté M. Piétrement, c'est que dans l'*Iliade*, où il est parlé si souvent des chars comme arme de guerre, il n'est pas fait une seule allusion au montage des chevaux. Ce n'est que plus tard que des troupes de cavaliers devinrent le complément d'une armée. La fable des Centaures, issue de l'impression que durent éprouver les Grecs primitifs en voyant pour la première fois des cavaliers aryens, et qui rappelle l'étonnement que les Péruviens manifestèrent plus tard en présence d'un semblable spectacle, est certainement un souvenir éloigné d'une invasion orientale.

L'Arabie, considérée par quelques auteurs comme le foyer d'origine de la race chevaline, semble au contraire n'avoir connu le cheval qu'assez tard. Il lui est venu vraisemblablement par les Pélasges tyrrhéniens, mais il n'a guère prospéré sur cette terre dont il est devenu plus tard comme la caractéristique, puisque avant Mahomet l'élève des chevaux n'y avait pris qu'un développement médiocre. C'est, en effet, à l'esprit militaire que développa l'islamisme que furent dus le goût du cheval et les soins donnés à son élevage dont Mahomet fit une sorte de prescription religieuse. C'est sur ce sol, réfractaire d'abord, que le cheval aryen, prémuni contre le mélange d'un autre sang, et en particulier du sang mongolique, par des conditions géographiques d'isolement, a conservé avec le plus de pureté les qualités du structure, d'énergie et de vitesse qui lui assurent la prééminence sur les autres races.

La conquête romaine du nord de l'Afrique, refoulant les populations indigènes vers le Sahara, a étendu le domaine de l'habitat du cheval ; mais cet animal que la colonisation européenne a, depuis, introduit sur la presque totalité du littoral africain, n'a pas pénétré au delà d'une bande assez mince et les explorateurs du centre de l'Afrique ont constaté l'absence complète du cheval dans les régions qu'ils ont traversées ; le chameau, l'âne ou le bœuf porteur y suppléent.

On s'accorde assez généralement à admettre qu'au moment de la découverte de l'Amérique le chien était le seul de nos animaux du vieux monde qui habitât le nouveau continent. Les premiers Espagnols qui ont abordé en Amérique ont parlé longuement des races de chiens qu'ils y rencontrèrent ; leur silence au sujet du cheval est donc très significatif. On sait, du reste, la frayeur qu'inspira aux Péruviens la vue de cet animal insolite et étrange qui leur semblait faire corps avec son cavalier, et le parti que Cortez sut tirer, pendant ses négociations avec les Caciques, du hennissement inopiné d'une cavale. Nous avons vu plus haut que la découverte dans l'Amérique du Sud d'ossements quaternaires d'équidés a montré que le cheval, après s'être montré en Amérique, en avait disparu depuis une époque très reculée ; aussi le souvenir de ce type s'en était-il perdu et fut-il considéré comme nouveau au moment de sa réapparition au quinzième siècle.

On n'ignore pas avec quelle force de pullulation la race chevaline s'est multipliée dans les pampas de l'Amérique méridionale s'étendant jusqu'à l'extrémité de ce continent, en Patagonie. Cette race dérive en majeure partie du cheval espagnol, mais chaque peuple immigrant qui s'est établi sur le continent américain y ayant amené les chevaux de son pays d'origne, on ne saurait trouver de spécimens de la race primitive que parmi les mustangs des Indiens qui se sont maintenus pur de tout mélange. Le cheval aryen, monté par un Pawnie, a fait du chemin depuis son foyer d'origine.

M. Piétrement, dans cette étude de l'origine primitive des *Equides*, n'a eu garde d'oublier l'âne et le produit hybride de sa conjonction avec le cheval, le mulet. A l'encontre de l'opinion commune, qui assigne au premier de ces animaux un berceau asiatique, il le considère, avec M. Milne-Edwards, comme une espèce africaine qui a été plus tard transportée en Asie.

Les histoires qui ont cours sur l'existence en Syrie et en Perse de l'*onagre*, ou âne sauvage, reposent sur une erreur zoologique et visent un autre équidé, l'*hémione*. On ne trouve en réalité d'ânes sauvages qu'en Abyssinie; leur fruit bombé transversalement et l'uniformité de leur robe les distinguent des ânes marrons, qui se sont sauvagisés peu à peu. L'âne est donc un animal africain, originaire de la vallée du haut Nil. Les bas-reliefs assyriens qui montrent des chasses à l'onagre ne laissent aucun doute sur l'espèce à laquelle les Asiatiques donnaient ce nom ; il s'agit bien de l'hémione. D'ailleurs, l'âne accuse son origine africaine par son inaptitude à supporter les climats très froids, et les latitudes élevées, qui voient prospérer le cheval, répugnent singulièrement à son congénère, comme Aristote en a fait la remarque. Les Aryas, bien loin d'avoir domestiqué l'âne, n'ont fait que le rencontrer dans la zone africaine, où l'un de leurs courants s'est porté.

Les monuments égyptiens et assyriens offrent d'ailleurs un contraste significatif à ce propos; la représentation de l'âne, très-fréquente dans les premiers, est au contraire exceptionnelle dans les seconds. Quant aux mulets, la création artificielle de ce type hybride semblerait, malgré l'insuffisance des renseignements historiques, avoir été plus ancienne en Asie qu'en Afrique.

Nous n'avons pu qu'analyser très rapidement le volumineux et intéressant ouvrage de M. Piétrement, que son érudition un peu touffue et un luxe de citations qui obscurcissent un peu l'enchaînement des idées et le dessin du plan rendent peut-être un peu laborieux à lire, mais qui abonde en recherches érudites et suggère le vœu que les autres animaux domestiques deviennent à leur tour le sujet d'études aussi consciencieuses concernant leurs origines et la façon dont ils ont été, à travers l'histoire, associés à la destinée de l'homme, leur maître impérieux et leur éducateur intéressé.

FONSSAGRIVES.

(1) A. Piétrement. *Les chevaux dans les temps préhistoriques et historiques*. Paris, chez Germer-Baillière, 1883.

DERNIÈRES DÉPÊCHES
(Service télégraphique particulier)

Conseil des ministres
Paris, 22 janvier.

Le conseil des ministres s'est réuni dans la matinée, sous la présidence de M. Grévy.
Il a examiné l'ensemble de la situation. Il n'a pris aucune décision. Il attend le résultat du vote des bureaux de la Chambre, qui aura lieu demain.
On assure que le cabinet maintient les projets qu'il a déposés samedi.

L'impératrice Eugénie en France
Calais, 22 janv., 3 h. soir.

L'Impératrice Eugénie a débarqué aujourd'hui à Calais. Elle est partie pour Paris par le train rapide.

Le prince Gortschakoff
Londres, 22 janvier.

Le *Daily-News* annonce que le prince Gortschakoff est gravement malade.

La question égyptienne
Londres, 22 janvier.

Le *Morning-Post* dit que les puissances répondront à la dépêche de lord Granville par une note identique

Londres, 22 janvier.

Le *Standard* dit que l'on croit au Caire que la protestation de la France contre l'abolition du contrôle, sera ajournée.
La nomination de M. Colvin, comme conseiller financier du Khédive, sera différée.

Les lois d'exception jugées par le « Standard »
Londres, 22 janvier.

Le *Standard* tire des incidents français actuels et de la présentation des lois d'exception, des conclusions peu favorables à la stabilité du régime républicain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(Service télégraphique particulier)

Séance du lundi 22 janvier 1883

Présidence de M. BRISSON.

La séance est ouverte à deux heures.

Mort d'un député

M. BRISSON fait l'éloge funèbre de M. Tiersot, qui vient de mourir.

La loi sur la presse

M. CUNÉO D'ORNANO adresse une interpellation au gouvernement, sur l'application de la loi sur la presse.
Il dit que le procureur général et le juge d'instruction ont violé la loi en faisant arracher les affiches.
Il demande ce qu'entend faire le ministre à l'égard de ces magistrats.
L'orateur poursuit en s'appuyant sur le texte de la loi de 1881, et la circulaire du ministre de la justice, pour démontrer que les affiches ne peuvent être saisies qu'après une condamnation.
Il invoque également la déclaration faite par M. Grévy en 1880, qui définissait les véritables principes de la liberté.
M. DEVÈS, ministre de la justice, répond qu'il ne s'agit pas dans l'interpellation, de la loi de 1881.
Il s'agit d'un fait prévu par le Code pénal, et ayant provoqué une instruction.
Le ministre a signalé l'importance du fait au procureur-général; mais, cela fait, le ministre a laissé la direction de l'instruction au juge, qui a qualifié de crime l'acte du prince Napoléon, et qui, conséquemment, avait le droit de saisir les éléments du délit.
M. CUNÉO D'ORNANO insiste. Il maintient que la loi a été violée.
On dit que M. le comte de Colbert-Laplace est poursuivi, à Paris et à Lyon, pour délit d'opinion.

La République prouve sa faiblesse.
L'orateur présente un ordre du jour invitant le gouvernement à faire respecter la loi de 1881.
Plusieurs membres demandent l'ordre du jour pur et simple, qui est adopté par 400 voix contre 83.

BULLETIN DU COMMERCE

Circulaire hebdomadaire de Me H. Caune, courtier de commerce. — Marseille, le 19 janvier 1883. — La semaine a été plus calme que la précédente; les détenteurs résistant aux offres faites en baisse.
Malheureusement, la situation de la fabrique est telle qu'il n'y a pas d'espérance de voir les prix se relever bientôt.
Le mouvement commercial de la semaine se résume comme suit :
683 balles vendues; 1.764 balles arrivées pour notre place. Notre stock s'élève à 36 610 balles.

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 22 janvier 1883.

Cotons

Cours de clôture de New-York du 20 janvier

janv.	févr	mars	avril	mai	juin	juil.	août
10.02	10.03	10.16	10.30	10.44	10.57	10.70	10.81

Ventes du 19 courant : 106,000 balles. Marché soutenu.
Recettes du jour : 26,000 balles contre 16,000 en 1882 et 18,000 en 1881.

Saindoux

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep
11.00	11.00	11 10	11.20	11.30	11.33	11.35	11.37	11.39

Maïs

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	oct.	nov.	déc.
70	69	68 3/4	68	67	00	00	00	00

Roubaix, le 22 janvier 1883.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez

Havre, 22 janvier.
Ventes 700 b. Marché ferme.
Liverpool, 22 janvier.
Ventes 12,000 b. Marché inchangé.
New-York, 22 janvier.
New York, 10 1/8.
Recettes 26,000 b
New Orléans low middling 71 »/».
Savanah » » »» »/».

PARIS, 22 janvier. — *Huile de Colza* 10 k. fut comesc. 1 0/0 : courant 87 25; février 88 25; mars-avril 89 25; 4 de mai 85 25. — *Huile de lin* : courant 59 ..; février 59 . ; mars avril 59 ..; 4 de mai 60 ... — *Spiritueux* 1re q l'h. 80e fût c. esc 10 k. : courant 51 25; février 51 50; mars-avril 52 50; 4 de mai 53 50. — *Sucres bruts 88°* : disp. 51 75 a 52 ... — *Sucres blancs n° 3* : courant 59 30; février 59 60; mars-avril 60 25; 4 de mai 61 30. — *Sucres raffinés* : 105 50 à 106 50. — *Farines 9 marques* : courant 57 75; février 57 75; mars avril 57 75; 4 de mars 58 25. — *Marque Corbeil* : 61 .. — *Blés* : courant 26 10; février 26 10; mars-avril 26 30; 4 de mars 26 60. — *Seigles* : courant 16 25; février 16 10, mars-avril 16 75; 4 de mars 17 ...

Marché aux Huiles de Lille

COURS PRÉCÉDENTS

	Huiles l'hectolitre		Grains l'hectolitre		Tourteaux les 100 kil.	
Colza	77 50 à ..	..	20 ..	à 36 ..	17 50	à 18 50
— épuré p. q.	83 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Œillette b. goût.	..	..	28 ..	30 ..	.. ..	.. ..
— rousse.	.. ..	..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Caméline.	60 ..		16 ..	17 ..	17 ..	18 ..
Chanvre	..	..	15 ..	16 ..	15 ..	16 ..
Lin du pays	53 25	.. ..	20 ..	21 50	25 ..	
Lin étranger	54 50	.. ..	20 ..	21 ..	21 ..	23 50

Cours du 22 janvier

Huile de colza	.. .. ..
Huile épurée pour quinquet	.. .. ..
Lin du pays	.. .. ..
Lin étranger	.. .. ..
Caméline	.. .. ..
Chanvre	.. ..

LILLE, 22 jan. — Sucre indien 88 degrés cours off. .. Id. nos 7 à 9 .. .. Id. en pain, 6 k. n° 1, 112 . Sucre numéro 3 .. Id. Indigène n° 3 .. .. 3/6 betteraves disponibles 48 50 Id. courant .. .. Id Grains disponibles .. .. Id . fin 1re qual. dispon. 48 50 Id. fin 1re qual. courant .. .. Id. mélasse disponible .. .. 4 à livrer, premier .... Id. 4 janvier ... Id. 4 d'été .. Id 4 derniers Id. prochain ..

CASSEL, 18 jan. — 115 hect. de blé vendus 19 à 21 ; 20 hect. de fèves, de 17 .. à 18 50; 20 hect. d'avoine, de 9 à 10 .; . hect de graine de lin, de ... à .. ..; .. hect. de colza, de .... à .... .. hect de caméline, de .. .. a .. .; 430 kil. beurre en bloc le kil. 3 50 à 4 05 ; 350 kil. beurre en pièces, demi kil. 1 ?? à 1 89; ... (Œufs les 26), de 2 ?0 à 2 60; . Lin (la botte de 1 500 g.) de à

AIRE, 19 jan. — Blé froment quant. v. 153 h. pl. 22 25 prix m. 17 25, plus bas 13. . Seigle q. v. ..123 h .. h. 13.59 p. m. 1 .75 pl. b. 11.50 Escourgeon q. v 316 h. pl. h. 13... p. m. 11.55 pl. b. .9 .. Avoine q. v 210 h. pl. h. 12... p. m. 8.70 pl. b. .7.. Fèves q v 189 h. pl. h. 16.. p. m. 13 20 pl. b. 10... Colza q. v ..h. pl. h. .... p. m. ..... pl. b. ..... Lin q. v 16h. pl. h. 22.. p. m. 21 25 pl. b. 20.25 Œillettes q. v 29 h. pl. h. 29. . p. m. 27 70 pl. b. 25 .. Cameline q. v 28 h. pl. h. 17.50 p. m. 17.75 pl. b. 11... Moutardelle q. v. 19 h. pl. h. 43.. p. m. 39.75 pl. b. ... Pois q. v. . h. pl. h .... p. m. .... pl. b. ....

ARRAS, 20 jan. — 193 het. Blé froment dern. p. 16.75 19 4 h. Blé (fermage) 14.50; 996 h. Blé métil 12.. ; 343 h. Seigle 10. ; 4220 h. Escourgeon 8 50; 2707 h. Avoine 8. ; . . h. id. semences ... — Total : 12984 hectolit. — GRAINES OLÉAGINEUSES ET AUTRES : 2764 hect. Œillettes dern. p. 28...; 64 h. Lin 17...; ..83 h. Colza 22 ; 148 h. Cameline 15. .; .. h. Vesces .....; 85 h. Pommes de terre 6 75; 165 h Fèves 10.... .. h. Hivernage .....; . h. Pois ......, .. h. Bizailles .....; .. h. Oignons ..... — Total : 3247 hectol. — RÉCAPITULATION : Céréales 12984 h. Graines, pommes de terre et autres 3247 h. — Total général : 16231 hectolitres.

Valeurs se négociant à trois mois

CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
5 1/2 Amsterdam	206 1/1 à 205 3/4	206 1/4 à 206 3/4 et 4 0/0
4 0/0 Allemagne.	122 1/4 à 122 1/2	122 1/4 à 122 1/2 et 4 0/0
5 0/0 Vienne.	208 1/2 à 209 1.	208 1/2 à 209 1. et 4 0/0
5 0/0 Barcelone.	486 1 à 487 1.	486 1 à 487 1 et 4 0/0
5 0/0 Madrid.	485 1/2 à 486 1/2	485 1/2 à 486 1/2 et 4 0/0
6 0/0 Lisbonne.	546 1 à 547 .1	546 .1. à 547 .1. et 4 0/0
7 0/0 St-Pétersb.	239 .1. à 240 .1.	241 .1 à 242 1 et 4 0/0

Valeurs se négociant à vue

CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
0/0 Londres.	25 21 .1. à 25 29 .1	25 16 .1 à 25 21 .1
0/0 Belgique.	1/16 pair à 1/16 p.	1 1/8 p. a .1. p
5 0/0 Italie (lire).	1 .1 p. a 1 1/2 p.	1 .1. p. à 1 1/2 p
4 0/0 Italie (or).	1/4 p. à 3/8 p.	1/8 p. à 1/4 p.
3 1/2 Suisse.	.1 . p. à 1/2. p.	.1/4 p. a .1/2.

Matières d'Or et d'Argent

Or en barre	à 1	Souverains	25 19
Argent en barre,	à 160 .1.	Banknotes	25 22
Quadruples espa.	81 ..	*Aigles Etats-Unis*	25 90
— colomb. et mex.	81 ..	Dollar	.. ..
Piastres Ferdin.	.. ..	Guillaume (20 mark)	24 70
— mexican.	4 55	Impérial es russes	20 65

REVUE FINANCIÈRE
Paris, le 20 janvier 1883.

Notre marché est très faible, les cours de nos Rentes et des valeurs ont reperdu largement une partie du terrain dernièrement gagné.
Les capitalistes sérieux et la petite épargne attendent un moment plus favorable pour entreprendre de nouvelles affaires.
Le 3 0/0 est revenu de 79,70 à 78.42, le 3 0/0 Amortissable a perdu 1.23 de 79,42. Le 5 0/0 qui restait à 115.50 cote 110,65.
L'émission d'obligations que le Crédit Foncier doit faire le 25 courant, sera le grand événement de la semaine. Il y a longtemps du reste que les capitaux de l'épargne attendaient une bonne affaire où ils pourraient s'employer utilement. Ces titres émis à 330 fr. rapporteront 15 fr. d'intérêt annuel et seront remboursables à 500 fr. On sait que les obligations foncières présentent autant de garanties que nos Rentes ; il est dès lors facile de mesurer l'importance de la plus value que ces dernières ne manqueront pas d'acquérir au lendemain même de l'émission.
Le Crédit Lyonnais est tenu à 560.
Les titres du Suez ont baissé et cloturent ainsi : l'Action à 2157.50 ; la Délégation à 11,50 et la Part de Fondateur à 900.
Le Lyon est revenu à 1510.
Le Nord, à 1795
L'Orléans, à 1290

Recouvrements par la poste
des valeurs commerciales, factures, quittances, traites, billets, etc.

Les valeurs que le public veut faire recouvrer par la Poste, peuvent être déposées dans tous les bureaux de poste de France et d'Algérie et doivent satisfaire aux conditions suivantes :
1° Porter l'énonciation en toutes lettres de la somme à recouvrer (laquelle ne doit pas dépasser 1.000 fr.), ainsi que le nom et l'adresse exacte de l'expéditeur ;
2° Etre acquittées par le déposant.
Toute personne qui a des valeurs à mettre en recouvrement se fait délivrer, dans un bureau de poste, un bordereau imprimé sur la première partie duquel elle inscrit séparément chacune des valeurs, et une enveloppe spéciale dans laquelle elle les insère, en y joignant le bordereau ; les valeurs peuvent être protestées en cas de non paiement ; pour assurer le protêt, il est nécessaire de consigner d'avance le montant présumé des frais dus à l'officier ministériel.
L'enveloppe doit être ensuite présentée au guichet; il y est donné cours comme lettre recommandée, moyennant une taxe de 25 centimes, quel que soit le nombre des valeurs expédiées.
Le recouvrement opéré, le déposant reçoit par la poste un mandat représentant la somme recouvrée, et en même temps les valeurs non recouvrées, s'il y en a. Les frais, dont le décompte accompagne cet envoi, sont déduits du montant du mandat.

THÉATRE DE ROUBAIX. — Lundi 22 janvier, à 7 heures, au bénéfice de M. Germain : *Le Fils du Forçat*, drame nouveau en 5 actes, précédé d'un prologue en un acte, par M. Frél. Germain. — *Les Bousigneuls*, etc.

GRAND-THÉATRE DE LILLE. — Mardi 23 janvier, à 7 heures 1/2 : *Le Rendez-vous*, comédie en un acte. — *Lara*, opéra-comique en 3 actes et 6 tableaux. — *La Sœur de Jocrisse*, vaudeville en un acte.

BANQUE Henri DEVILDER & Cie
SOUSCRIPTION
à 600,000 Obligations Foncières
Un seul jour de Souscription
LE 25 JANVIER 1883

On souscrit, dès à présent, sans frais, chez **MM. HENRI DEVILDER & Cie**, Banquiers à Roubaix, rue du Curé, n° 30.
On verse **20 francs** en souscrivant.
28128

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
SOUSCRIPTION PUBLIQUE
Le Jeudi 25 Janvier 1883
A
600,000 OBLIGATIONS FONCIÈRES
Emises à 330 francs
REMBOURSABLES A **500** FRANCS
RAPPORTANT **15** FRANCS
Soit : 4 francs 70 centimes 0/0
En tenant compte de la prime de remboursement
Le prix d'Emission : **330** francs
EST PAYABLE :
20 fr. en souscrivant, le 25 janvier
20 » à la répartition, du 1er au 10 mars;
100 » du 1er au 15 juillet 1883;
100 » du 1er au 15 janvier 1884;
90 » du 1er au 15 avril 1884.
Total : 330 fr. avec faculté d'anticipation totale à toute époque.

On peut, moyennant le versement intégral de 330 francs, souscrire des Obligations entièrement libérées, *dont l'intérêt partira du 1er janvier 1883*.
Un droit de préférence est accordé dans la répartition aux souscripteurs d'obligations libérées. La réduction, s'il y a lieu, portera sur les souscriptions d'obligations non libérées.
La répartition des 600.000 obligations sera faite du 1er au 10 mars 1883.
Ces 600.000 obligations foncières remboursables en 98 ans et qui reproduisent le type depuis longtemps connu et apprécié des Obligations de Chemin de fer, sont gagées par des prêts hypothécaires et garanties, en outre, par le capital social du Crédit Foncier de France, — 155 millions entièrement versés.
Les intérêts sont payables les 1er janvier et 1er juillet au Crédit Foncier de France, chez les Trésoriers-Généraux, chez les Receveurs particuliers des Finances et chez les Représentants du Crédit Foncier à l'Etranger.
LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Le Jeudi 25 Janvier 1883
A PARIS :
Au Crédit Foncier de France, rue des Capucines, 19.
DANS LES DÉPARTEMENTS :
Chez MM les Trésoriers-payeurs généraux;
Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances;
Chez MM. les Directeurs des Succursales du Crédit Foncier.
La souscription sera close le même jour.
On peut souscrire dès à présent par correspondance, en envoyant les fonds sous pli recommandé, des obligations libérées de 330 francs ou des obligations libérées seulement du versement de **20** francs.
Toutefois les souscriptions, par correspondance, d'obligations libérées de 20 francs, ne sont reçues que pour 2 obligations et au-dessus. — Les souscriptions par liste ne sont pas admises.
20166—5411—2498—5153

La Banque HENRI DE LAMONTA, propriétaire de la *Gazette de Paris*, 59, rue Taitbout, à Paris, *reçoit sans frais*, dès à présent, les souscriptions aux obligations du *Crédit foncier*. 20108—5415—2502

Dans le traitement des **Affections de Poitrine**, *les Médecins recommandent spécialement l'emploi du*
***SIROP** et de la **PATE** de*
PIERRE LAMOUROUX
Pour éviter les contrefaçons, le Public devra exiger la Signature et l'Adresse de l'Inventeur :
PIERRE LAMOUROUX, Phcn
45, Rue Vauvilliers, PARIS

BRONCHITES — TOUX
CATARRHE PULMONAIRE
RHUMES et FAIBLESSE de la POITRINE POITRINAIRES
GUÉRISON RAPIDE PAR LES
Gouttes Livoniennes
de TROUETTE-PERRET
à la Créosote, Goudron et Baume de Tolu
3 FR. LE FLACON DANS TOUTES PHARMACIES
Dépôt principal : 165, rue St-Antoine, Paris.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des *Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes*, etc. — 1 fr. 50 la boite.
Exiger le nom WLINSI.

LE VIN de G. SEGUIN, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les *Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres*, etc.
Paris, 378, rue Saint-Honoré.

Le Propriétaire-Gérant, Alfred REBOUX
Imprimerie Alfred REBOUX